

Déclaration DP EIC NPCP du 26 Février 2016



Monsieur le directeur,

Comme l'avaient annoncé la CGT et les O.S qui ont combattu la sinistre réforme du ferroviaire en juin 2014 ce sont bien les usagers et les cheminots qui vont devoir la financer.

Car ne nous trompons pas, les effets néfastes de cette réforme commencent à apparaître au grand jour. En fait, les problèmes vont s'accentuer encore de plus belle.

La Loi du 4 août 2014 portant réforme du système ferroviaire ne devait rien changer pour les cheminots, devait régler les dysfonctionnements du système et améliorer le quotidien des usagers, comme la direction, le gouvernement, les médias, certaines O.S l'annonçaient en juin 2014. Pourtant, force est de constater qu'en deux ans, ce sont près **de 4500 emplois** qui ont été supprimés alors que les moyens humains pour assurer la charge ne sont pas couverts.

Les fermetures de guichets s'accélèrent, la mort du triage de SOMAIN, le manque de contrôleurs et d'ADC se généralise, dégradant les conditions de travail des cheminots, et par voie de conséquences ceux de l'EIC, mettant à mal le service public !!!

Les négociations sur la future Convention Collective Nationale sont en cours malgré l'obstruction de l'UTP (Union des Transports Publics et Ferroviaires) à laquelle adhère la SNCF. Son champ d'application signé par 2 organisations syndicales complices laisse déjà entrevoir un scénario catastrophe. Le projet de décret socle qui vient de paraître abrogera l'accord 35 heures à la SNCF et son application à travers le RH 077 au plus tard le 01/07/2016, une volonté délibérée de notre direction et de ses alliés du gouvernement. On entend ou lit quasi quotidiennement Mr Peppy dénoncer cet accord dans les médias. Accord qui selon lui nous prive de parts de marché et est responsable des retards de trains et des accidents. En pleine négociation sur la convention collective, on nous stigmatise une fois encore.

Mensonge éhonté et scandaleux !!!

Par contre, pas un seul démenti, ni communiqué de presse pour contredire les diffamations des journalistes sur nos prétendus 38 jours de congés et nos 22 RTT !!! Ce silence sur ces fausses rumeurs est coupable !! Dans ces conditions nous incitons tous les cheminots à réclamer leur dû (ça va en faire des journées à récupérer !!!)

En tout cas, la CGT sera très vigilante et ne laissera pas le patronat mettre à mal notre réglementation du travail et les conditions de vie des cheminots, le RH077 qui est rappelons le, garant de la sécurité des circulations.

Pour la CGT, les droits applicables à la SNCF, construits à partir de l'histoire des chemins de fer en France, doivent constituer la base des futures négociations.

Le RH0077 en est l'exemple. Fruit des luttes syndicales et des expériences tirées des accidents ferroviaires, il reste néanmoins largement perfectible et doit être le minimum lors des discutions sur notre régime de la durée du travail.

Le 20 mai 2016, l'arrêté du 7 mai 2015 relatif aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains sera appliqué. Comme la réforme, il ne devait rien changer! Et pourtant!!! Des pans entiers de la sécurité qui font actuellement l'objet d'une habilitation comme par exemple : agent E, régulateur, relèveront alors d'une simple autorisation, voire de rien!

Malgré la recrudescence des accidents et incidents depuis 3 ans, la politique du risque calculé poursuit sa course sans aucune limite. Seuls comptent pour messieurs Peppy et Rapoport, les énormes gains de productivité qu'ils espèrent faire sur la sécurité. Or lorsque la direction considère la sécurité comme un coût et un levier de productivité, ce sont les conditions de travail et les fondamentaux métiers des cheminots des Postes d'aiguillage et COGC qui sont menacés.

A Calais, où 4000 réfugiés survivent dans des conditions insoutenables, la direction de l'EIC innove pour le business......, elle autorise, aidée en cela par d'autres services de l'entreprise la circulation d'une voiture 4*4 dans la voie!!! Comme dans un safari, la chasse est ouverte! Chez nous point d'animaux sauvages mais des êtres humains. **Jusqu' où allez-vous oser aller......**

Enfin, nous ne pouvons laisser sous silence les attaques subies par les élus CGT.

Un camarade de la SUGE, qui avait fait condamner un collègue pour insultes raciales, subit depuis les foudres de la direction et risque la radiation des cadres !! Où va-t-on ? Que dire du jugement du tribunal d'Amiens, condamnant 8 militants CGT de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes alors que l'entreprise et ses deux cadres avaient retiré leurs plaintes !!! Défendre l'intérêt des salariés devient un délit pour le gouvernement Valls, une première dans l'histoire de la république.

Le contexte actuel qu'utilise le gouvernement d' «état d'urgence » ne justifie pas la remise en cause de l'activité et de l'action syndicales. Cette décision est un choix politique répressif contre les droits et libertés des citoyens à se défendre dans leur travail avec les syndicats.

La liberté syndicale est inscrite dans notre Constitution, cette remise en cause est profondément scandaleuse, dans un pays qui a vu naître les droits de l'Homme, certains feraient bien de les relire.

NOUS ON NE LACHERA RIEN